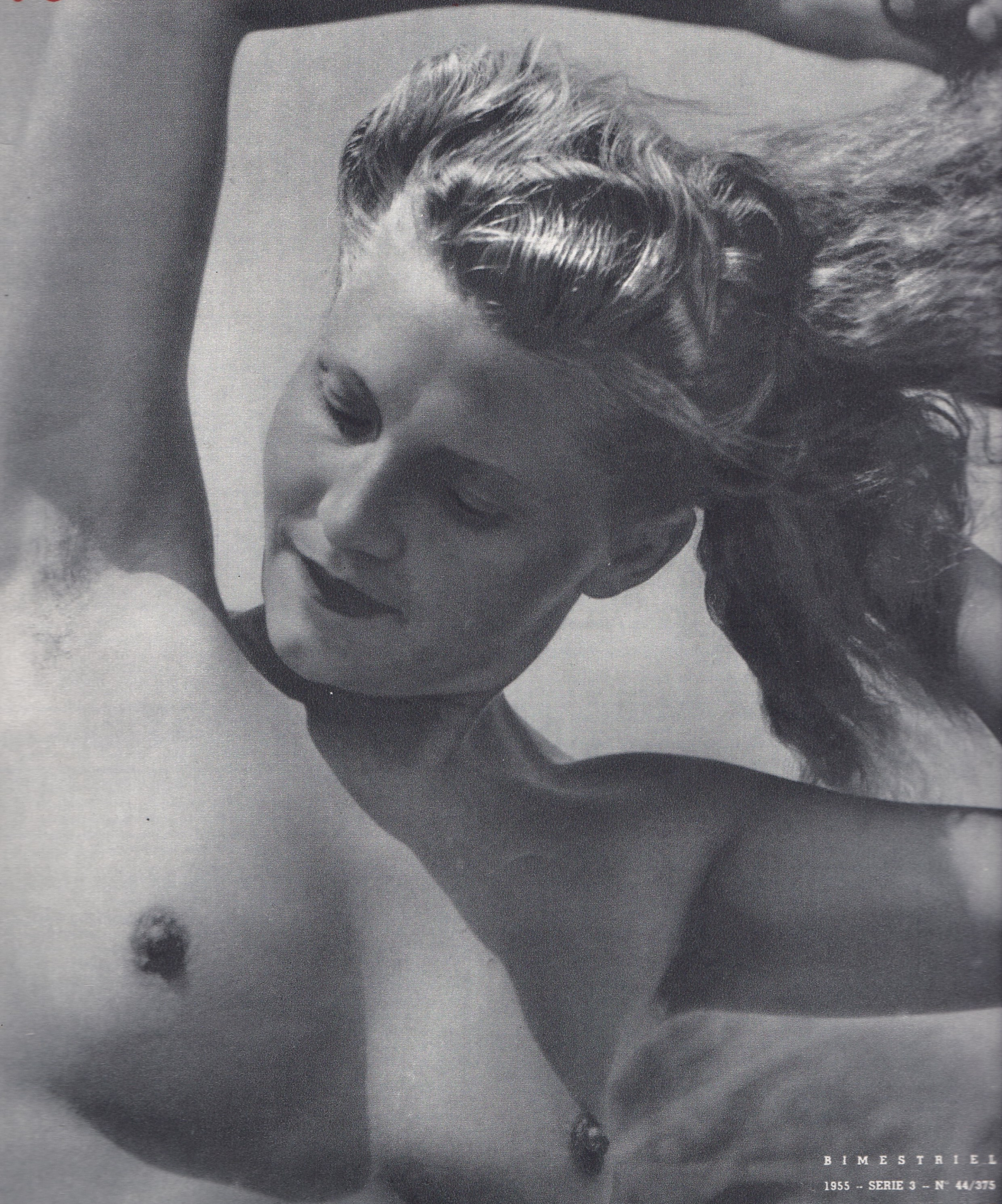


Tive d'Abord!



B I M E S T R I E L
1955 - SERIE 3 - N° 44/375
X X I X ° A N N E E

NE PEUT ETRE EXPOSEE * VENTE INTERDITE AUX MINEURS (DECRET DU 28-8-50)

LA MORALE ?

CETTE PUTAIN !

par KIENNÉ DE MONGEOT

La morale couche avec toutes les religions, aussi avec toutes les sociétés. Docile, elle se soumet aux idéaux et aux exigences des unes et des autres. Et quand il le faut, elle se prostitue pour servir leurs intérêts. (Putain n'est pas synonyme de prostituée.) Bien entendu, je parle là de la morale courante, de cette morale qui fait que, dans certains pays, les femmes préfèrent montrer leur derrière plutôt que leur visage, que dans presque toutes les nations la morale civile est en flagrante opposition avec la morale militaire : l'une interdit de tuer, l'autre commande impérativement de le faire. Il serait superflu de multiplier ces sortes d'exemples qui foisonnent dans tous les domaines démontrant d'étonnantes contradictions entre les principes moraux.

La morale devrait être la science de l'homme. C'est ainsi qu'elle est qualifiée. Si elle était cela, ce qu'elle devrait véritablement être, elle serait immuable et universelle car la nature intime de l'homme ne change pas. En effet, il a les mêmes besoins vitaux que ses ancêtres des âges les plus reculés, peut-être même des aspirations semblables. C'est ce que nous pensons ici, à **VIVRE**, où nous croyons qu'est moral tout ce qui ne dégénère pas l'individu et tout ce qui lui permet de développer et d'améliorer ses facultés mentales et physiologiques; d'être, de ce fait, une cellule saine et utile de la société.

D'autres ont des opinions différentes. Maurice Dorolle déclare : « On entend par morale **l'ensemble des formes sur lesquelles la conduite des hommes, dans un milieu donné, est l'objet d'approbation** ». Dans ce cas elle n'est plus une morale immuable et universelle; mais bien une morale sociologique infiniment variable selon le temps et le milieu. Elle n'est plus la science de l'homme; elle n'a plus pour mission de contribuer à son bon équilibre et à son progrès, le seul qui devrait compter; mais seulement celle de sauvegarder les intérêts d'organisations religieuses ou sociales. Et c'est peut-être ce qui a fait dire à Bonnet : « Voyez combien d'excellents traités nous possédons en matière de physique, d'histoire naturelle, d'économie, d'art, etc.; et nous n'avons point encore de système tant soit peu complet de morale ».

Diderot pensait que la morale est : « la science des lois naturelles, ou des choses qui sont bonnes ou mauvaises ». Il ajoutait : « dans la société des hommes ». Pourquoi ce complément de pensée? Une chose est bonne ou elle est mauvaise par rapport à l'homme non par rapport à la société. Si les hommes étaient moins scientifiquement orgueilleux et plus désireux d'acquérir la sagesse, les sociétés seraient sans aucun doute meilleures et l'on comprendrait alors que la morale soit conforme à leurs lois.

Le divin Socrate a commis de nombreux crimes contre la morale sociale, non naturelle, parce que la réalité morale est depuis fort longtemps fonction de la réalité sociale.

Rollin entend par la science de l'homme : « l'ensemble des règles qui doivent diriger l'activité libre de l'homme, décomposé en deux parties : démontrer que l'homme a des devoirs, des obligations et faire connaître ces devoirs et ces obligations. » Sont-ce des devoirs et des obligations envers lui-même ou envers la société? Il semble là que ce soit envers la société que l'homme doive conformer ses actes.

Les gymnosophes qui accomplissent des efforts pour se maintenir

en parfaite condition physique et mentale et qui, dans ce but, dirigent leurs instincts et modèrent leurs passions, travaillent à « bien penser » parce que c'est là « le principe de la morale », disait Pascal; ces gymnosophes font véritablement œuvre morale et sociale, même s'ils vont quelquefois à l'encontre de certaines lois morales et sociales étrangères à la nature propre de l'homme.

✱

Il est certain que la conscience joue un rôle prépondérant dans la manifestation de la morale. Mais quelle conscience? Est-ce cette sorte d'instinct naturel qui nous fait différencier le bien du mal, ou cette conscience née de notre subconscient impressionné depuis notre plus tendre enfance par des enseignements qui, par la suite, dirigent spontanément nos actes?

C'est ainsi qu'un enfant élevé avec l'idée que la nudité est immorale, devra pour se débarrasser de ce jugement, à l'âge adulte, faire des efforts vraiment considérables, tandis que celui qui l'aura pratiquée depuis sa naissance, se mettra nu en commun sans que sa conscience lui fasse le moindre reproche. Il en va ainsi de tous les jugements que notre conscience porte sur nos actes.

✱

Kant semble avoir décrit avec justesse, sous le nom d'**impératif catégorique**, la notion du devoir, donc de la morale : « Agis de telle sorte, conseille-t-il, que la maxime de ton action puisse devenir une loi universelle. » Effectivement, si notre action devient une loi universelle, c'est qu'elle est indépendante de toute contrainte sociale ou religieuse; c'est qu'elle est vraie, bonne et véritablement morale.

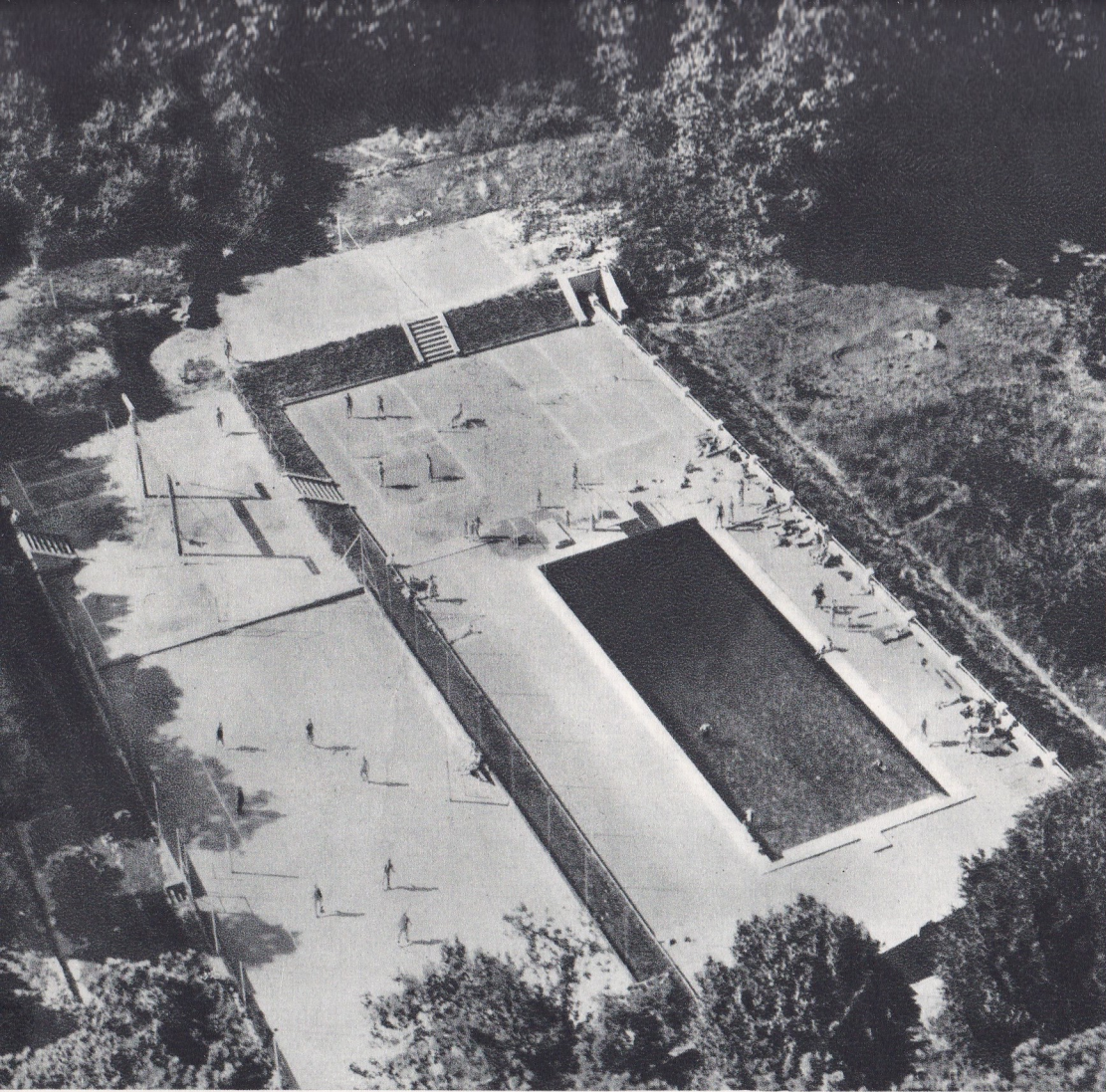
✱

Essayons de retrouver l'homme caché dans le citoyen que nous sommes devenu et faisons en sorte de vivre conformément à ses besoins et à ses aspirations; notre vie, alors, sans aucun doute, sera en harmonie avec la morale véritable qui ne devrait pas se « prostituer » au milieu, à ses besoins, à ses exigences et à ses ambitions, lesquels sont bons pour des robots, non pour des êtres sensibles possédant un corps, un cœur et une âme.

N.D.I.A. — Il en va de l'hygiène comme de la morale :

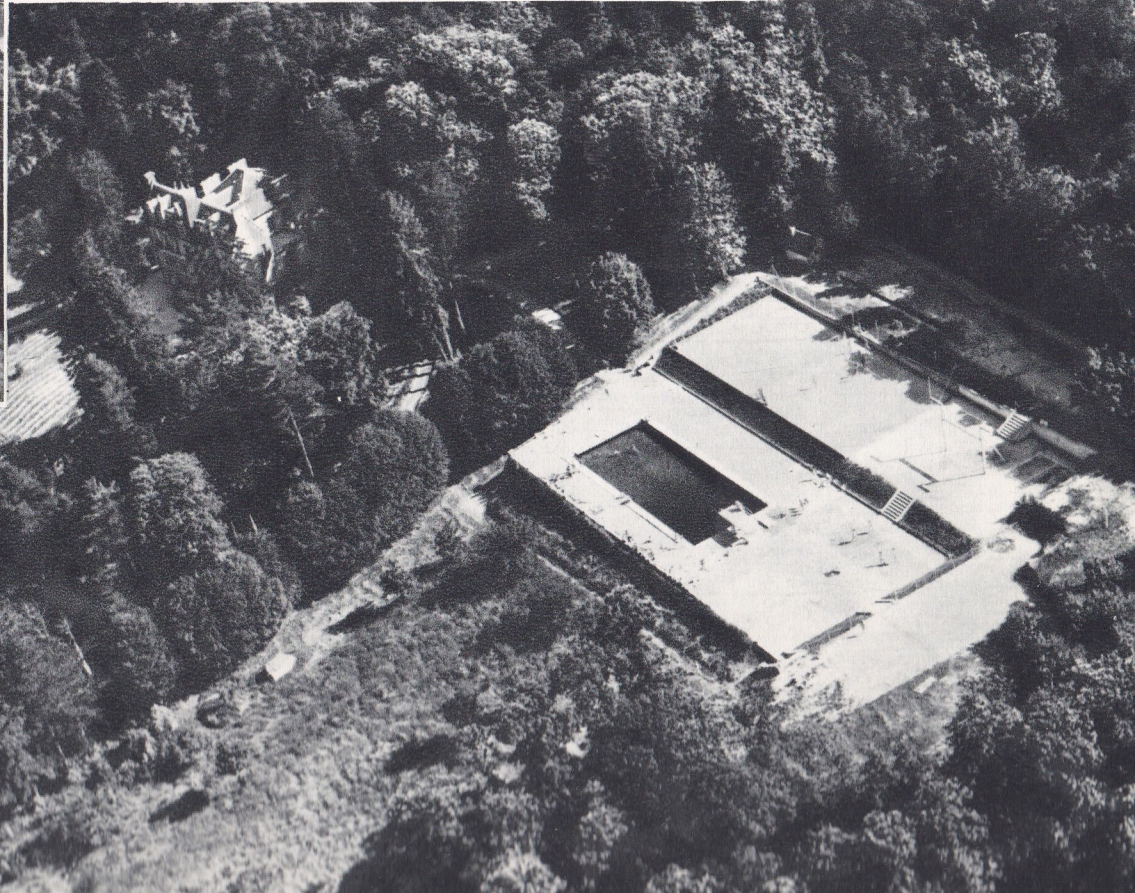
Le professeur Lépine, de l'Académie de Médecine, a écrit dans le « Figaro » du 13 avril, à propos du vaccin antipoliomyélitique : « **Car il s'agit bien de cela : donner à l'enfant civilisé ses chances de lutter contre l'infection dans les mêmes conditions que l'enfant des pays sous-développés où le virus est répandu mais la paralysie exceptionnelle.** » !

L'homme est orgueilleux. Il manque d'humilité. Il se croit tout-puissant et de ce fait capable de tout régenter. La science lui a fait perdre une qualité prépondérante : le bon sens.

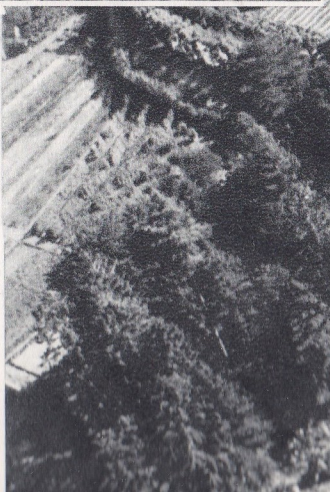


LE SPARTA CLUB

Ces deux photographies aériennes montrent la magnificence du parc du château d'Aigremont et de sa piscine. Sur le document du bas, au milieu des arbres du parc, émergent les toits du château, situé à 180 mètres d'altitude, et des fenêtres duquel on jouit d'une vue qui s'étend sur toute la région.



Pilote-opérateur R. Henrard



L'HOMME ET LA LUMIÈRE (1)

par le docteur HERSCOVICI
Membre de la Commission d'Hygiène
du département de la Seine



Pythagore proclamait déjà que l'âme du monde est la lumière du soleil et le soleil la source de toute vie. Les Phéniciens, les Grecs, les Romains et les Hindous ont voué au soleil une vénération sans limite, en élevant des temples et statues au dieu de la vie et du bien-être. L'action bienfaisante des radiations lumineuses était déjà connue puisque Hérodote remarquait que « l'exposition au soleil est utile à tout ce qui nécessite la récupération des forces ». D'autres, comme Cœlius Aurelianus,

recommandaient la cure d'ensoleillement contre les dermatoses, le rachitisme, la tuberculose osseuse, les troubles de croissance, les pertes blanches, l'arthritisme, etc. Enfin, dans les temps modernes, Rikli, considéré comme le père de l'héliothérapie, soutenait que l'organisme de l'homme est fait pour vivre à l'air et au soleil et fait admettre les bains de soleil dans la pratique quotidienne de tous ceux qui veulent garder un état général satisfaisant et pour maints malades qui désirent combattre leurs maux.

En effet, toutes les actions de l'exposition au soleil sont dues à la transformation de l'énergie radiante. La couleur des radiations est déterminée par la longueur d'onde. Si le mouvement ondulatoire de la lumière peut être comparé avec les vagues concentriques provoquées en jetant un objet sur une nappe d'eau, la longueur d'onde serait l'espace qui sépare les deux creux, traversé par les ondes au cours de la durée d'une oscillation, lorsqu'en plaçant un corps léger sur l'eau on constate qu'il s'élève et s'abaisse sans déplacement. Le mouvement vibratoire aura une vitesse d'autant plus forte que la longueur d'onde sera réduite.

L'exposition du corps aux rayons du soleil, selon certaines règles de durée et d'intensité, provoque un érythème de la peau suivi ensuite de pigmentation et vers le onzième jour, l'épiderme est le siège d'une desquamation légère.

Les réactions varient selon la sensibilité des individus irradiés et de leur système vago-sympathique. Le dépôt de substance brune (mélanine) qui se forme dans l'épiderme n'a pas un rôle protecteur contre le soleil mais serait plutôt dû à un phénomène d'adaptation du milieu ambiant. La mélanine provient de la thyrosine qui est à l'origine de même de l'adrénaline, d'où le fait que pendant l'irradiation la thyrosine augmente dans le sang suivie d'une insuffisance des glandes surrénales. Evidemment, d'autres glandes doivent collaborer à ces actions chimiques mais leur corrélation est difficile à préciser. Le pigment n'étant qu'un sensibilisateur, c'est-à-dire favorise l'assimilation par le corps humain de l'énergie radiante en modifiant cette dernière en énergie vitale. L'intériorisation de l'énergie actinique constitue la source de l'activation des changes respiratoires, des phénomènes de nutrition et de désassimilation. Il n'y a pas de rapport entre le degré de pigmentation et la protection contre la lumière. Mais le rôle du pigment dans le traitement des bacilloles, adénopathies trachéo-bronchiques, cervicales, etc. est indéniable.

La peau en dehors de son rôle protecteur de l'organisme, sert de glande à sécrétion, étroitement dépendante des autres glandes et du système nerveux sympathique, ce qui explique certaines réactions lors de l'exposition aux rayons U.V., comme l'érythème aigu sans rapport avec le nombre des séances et les états de choc comparable à l'intoxication qui suit l'injection d'une substance albuminoïde passée dans la circulation générale. Quant à la radio-anaphylaxie, elle survient à la suite d'une irrégularité dans le cours des séances, se manifestant par une réaction anormale.

Hors les phénomènes locaux, l'exposition aux rayons est suivie d'un état d'euphorie générale, un accroissement des échanges, de l'appétit, du poids, du nombre des globules rouges du sang, bref d'un bien-être général.

L'épiderme non pigmenté absorbe entièrement les rayons U.V. et une partie des rayons chimiques. Ces derniers sont visibles comme les rayons jaunes, oranges et rouges et peuvent pénétrer jusqu'à cinq ou six centimètres de profondeur, il semble même que dans certaines circonstances le corps humain se laisse traverser par les rayons infra-rouges, comme

les dents se laissent traverser par les rayons U.V. d'où leur blanchiment. La cornée qui possède 20 % de matière colloïde n'est transparente que partiellement, d'où la possibilité de protection de la rétine, alors que le cristallin, riche de 35 % d'albumine est entièrement opaque. Bien que les rayons U.V. ne soient pas assimilés que par les couches superficielles de l'épiderme, les transformations de la formule chimique des cellules est profonde. On peut déceler d'infimes particules de métaux : fer, manganèse, magnésium, calcium, sodium, potassium, zinc, des métalloïdes : arsenic, iode, bore, soufre, phosphore dans les particules (ions) agissent comme excitant (catalyseurs) dans les réactions chimiques de la vie nutritive.

La chlorophylle décompose l'acide carbonique de l'air en ses éléments et en fournit l'oxygène à la plante, cette action ne serait possible sans l'aide de certaines radiations du spectre solaire. En effet, les plantes offrent perpendiculairement leurs feuilles aux rayons du soleil, ce dernier lui procurant ainsi le maximum d'énergie.

Les meilleures conditions d'irradiation se trouvent réalisées à la montagne où la pression atmosphérique est plus faible et à l'absence absolue d'humidité de l'air. L'air de montagne est pur. L'atmosphère, au bord de la mer, est pure et chargée de particules salines exerce une action tonique et stimulante sur les fonctions du corps humain.

Les rayons U.V. (2) agissent sur le sang en augmentant les échanges du phosphore et du calcium, ont une action curative sur le rachitisme, activent la croissance chez les enfants. Ils peuvent aussi être cause de brûlures, malaises, fièvre, lésions de la cornée, d'inflammation des paupières surtout lorsque les précautions n'ont pas été prises au moment de l'irradiation. Le rôle des rayons est de stimuler tous les échanges énergétiques, de contribuer à la genèse de la vitamine D qui intervient dans le métabolisme du calcium et par là son utilité dans le traitement des affections osseuses.

Les rayons U.V. régénèrent activement les altérations cutanées des assises cellulaires détruites, favorisent l'élimination rapide du pus, des séquestres de tissus nécrosés, incitent la résolution des exsudats et la cicatrisation des plaies. De plus les U.V., en améliorant la fonction nerveuse périphérique et la circulation locale, rendent le tonus aux vaisseaux artériels et ramènent l'équilibre neuro-circulatoire, d'où action remarquable sur certaines douleurs d'origine neuro-circulatoire, une action certaine sur l'état de spasmodisme et sur l'asthme des enfants et entravant sans retard l'évolution du rachitisme.

Les radiations agissent sur toutes les fonctions organiques. Les rayons X (3) influent sur la vie des cellules en voie de multiplication et engendrent de nouvelles formes de cellules. Certaines cellules cérébrales sont plus spécialement chargées des « réflexes conditionnels », fondement des actes intellectuels et peut-être même de la pensée. Un jour prochain, on pourra affirmer que l'apathie ou le génie sont conditionnés par le choc survenu entre les radiations cosmiques et certaines cellules cérébrales. Déjà la pensée est susceptible de se manifester sous la forme d'une ondulation électrique pareille aux ondes hertziennes. Et cela est possible grâce à des détecteurs fort sensibles marchant sur une quantité infime d'énergie électrique. Et déjà on effectue des encéphalogrammes qui traduisent les différentes activités de la pensée par l'enregistrement bioélectrique au niveau du cerveau humain.

Des recherches importantes ont été faites sur l'action de la lumière colorée et de la température sur la croissance de jeunes animaux. Il résulte que l'exposition à la lumière rouge accélère la croissance, la confusion des couleurs trouble le rythme de cette croissance, l'exposition à la lumière

(1) En hommage à la mémoire du docteur Pathault, collaborateur et membre du Comité de patronage de *Vivre d'abord* !

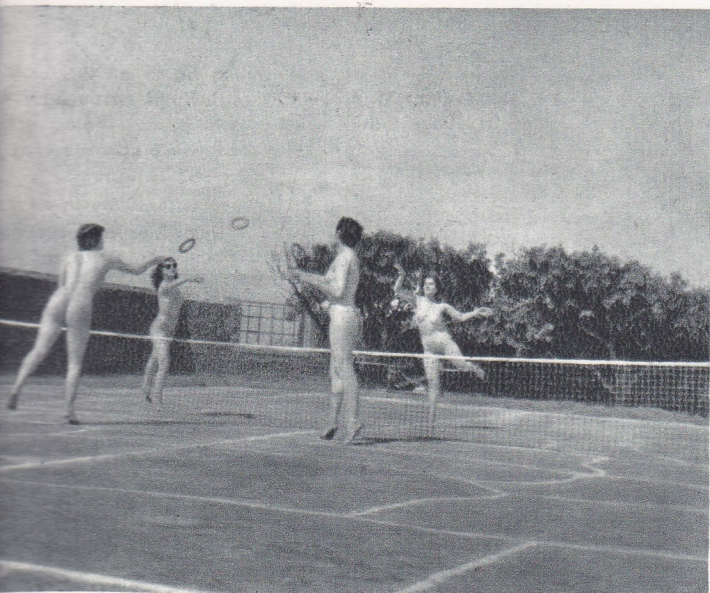
(2) Docteur Herscovici, *Héliothérapie*. Edition *Vivre d'abord* !

(3) Docteur Herscovici H., *Le Cancer*. Ed. Le François.



Une heureuse initiative privée

Un de nos adhérents, propriétaire d'une île, non loin de la Côte d'Émeraude, l'a organisée en un centre gymnique. Il comprend: une maison d'habitation parfaitement aménagée, un tennis, des decks-tennis et une piscine d'eau de mer que l'on voit sur le document du haut de cette page.



verte la ralentit, le retour aux conditions normales rétablit les écarts initiaux. Dans les nombreuses et différentes applications des rayons avec des écrans bleu, jaune et violet, on a obtenu des inversions dans les courbes de croissance relative.

Ces résultats semblent indiquer que les spectres issus d'écrans rouge et violet stimulent la croissance par une action globale sur les mécanismes des échanges énergétiques de la cellule, tandis que les spectres, issus d'écrans bleu, jaune et vert freinent ces mêmes mécanismes. Il faut donc distinguer deux sortes de radiations colorées : celles qui ont une action positive sur les phénomènes de croissance, de celles dont l'action est de freiner. Nous avons nous-mêmes effectué de nombreuses recherches sur l'action des radiations colorées sur des colonies microbiennes et nous avons constaté l'action accélératrice des rayons rouges sur la multiplication et le développement des cultures microbiennes exposées, alors que l'action des rayons X sur ces mêmes colonies était inconstante et souvent sans effet. Evidemment, le milieu expérimental est soumis à plusieurs facteurs, comme la température, l'humidité, la turbulence de l'air, la luminosité, bruit, couleur, champ électrique, ionisation, etc.

Les Anciens connaissaient déjà l'action bienfaisante des rayons U.V., celle des infra-rouges dans les fièvres éruptives, de la vaccine et des douleurs en général. Mais dans certaines conditions leur action peut devenir

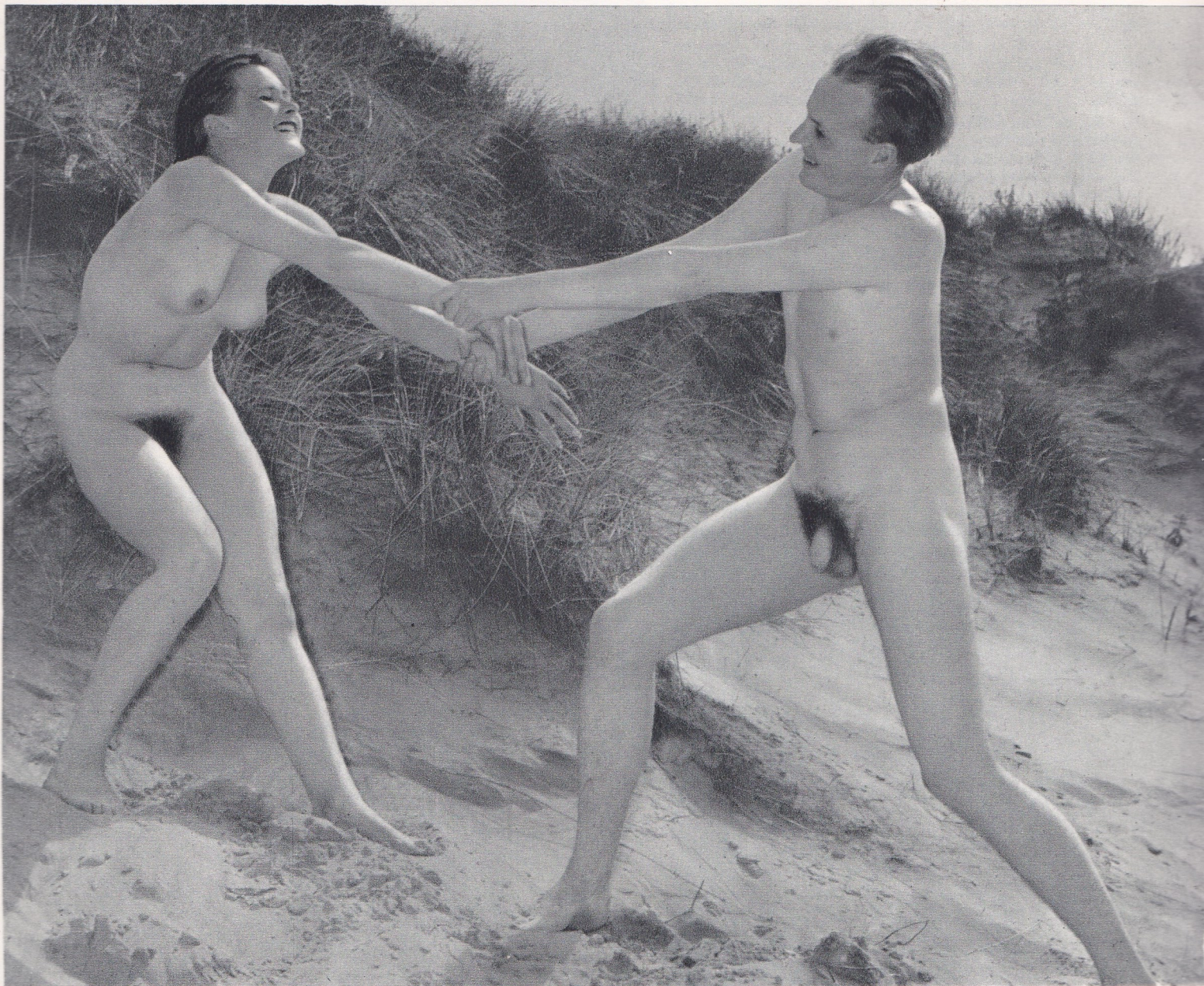
nuisible. Il est démontré expérimentalement par les docteurs Roffo, Herscovici, Ménériet et Clunet que les rayons peuvent cancériser des cellules normales. Cette action radiobiologique est indéniable. Cette fréquence des tumeurs malignes n'est pas sans rapport avec les bains de soleil prolongés et pris sans aucun contrôle. L'âge joue un rôle important dans ce processus d'aberration cellulaire. A l'origine de ces lésions deux facteurs interviennent : l'irradiation et la sensibilité du tissu. Le processus se développe lentement, la production d'érythème aigu y étant indispensable. Des formations pigmentaires circonscrites d'abord, ensuite diffuse et croûteuses surviennent, caractérisées par une atrophie de la peau confondue souvent, chez les gens âgés, avec l'atrophie sénile. On constate une augmentation considérable en cholestérine des régions épidermiques exposées au soleil, cette teneur est nulle chez les animaux maintenus dans l'obscurité.

Il existerait un rapport étroit entre les vibrations des rayons rouges et le cœur, le blanc et le poumon, le noir et le rein, le vert et le foie, le jaune et la rate. Les peuples anciens, comme les Egyptiens, trouvaient des relations étroites entre certaines conceptions et certaines couleurs.

Stimulatrices de la vie cellulaire et organique, les radiations ultraviolettes rétablissent le cours normal du métabolisme général et l'équilibre énergétique menacé. Excitant ou calmant du grand nerf sympathique selon

Un homme, une femme, entièrement nus, et qui jouent comme des enfants tout en soignant leur santé en se livrant aux bienfaits de l'air, de la lumière et de l'activité physique. C'est tout simplement inimaginable pour ceux qui n'ont jamais pratiqué la nudité intégrale en commun.

Ph. Graham Bailey





EN AMERIQUE

Le mouvement continue de se développer en Amérique. Tout particulièrement aux U.S.A. Voici de belles et jeunes adeptes qui, elles aussi, semblent s'amuser comme des enfants.

que la dose est forte ou faible, elles combattent tous les états de faiblesse. Les radiations rouges ont par contre une action excitatrice, le bleu une action d'accalmie sur les terminaisons nerveuses de la peau.

Les ultra-violets en oxydant le sang, régénèrent la formule sanguine en augmentant le taux de l'hémoglobine, augmentations de hématies, diminution des globules blancs chez les anémiques; chez les nourrissons on voit apparaître des formes cellulaires neuves, chez les rachitiques une diminution des pertes de phosphates et de calcium. Chez les diabétiques le taux du sucre diminue. Chez les hypertendus une diminution de la tension qui est due, non à un état de congestion locale, mais à une paralysie des terminaisons nerveuses sympathiques de la peau. D'où diminution du tonus général de tout le système sympathique et diminution de la tension artérielle. L'augmentation des éliminations (diurèse) est due à un mécanisme non encore élucidé.

Les rayons U.V. régénèrent activement les détériorations des assises cellulaires de la peau, favorisent l'élimination rapide du pus, des séqueles des tissus nécrosés, en incitant la résolution des exudats et la cicatrisation des plaies. Souvent la souffrance (les algies) n'est que la manifestation d'un trouble nerveux et circulatoire, or les rayons U.V., en améliorant la fonction nerveuse périphérique, la circulation des vaisseaux cutanés et en rendant le tonus aux artéioles, ils rétablissent l'équilibre neuro-circu-

latoire. L'action des U.V. est due à un effet bioélectrique exercé sur le sang, sur le milieu circulant et à une excitation de la couche basale de l'enveloppement épidermique qui n'est en somme qu'une glande à sécrétion interne en dépendance étroite des autres glandes internes.

Quant à l'action des rayons I.R., ils provoquent une rougeur (érythème) de la peau qui disparaît deux heures après son apparition contrairement à celle due aux U.V. qui est moins précoce et plus durable. La pénétration des rayons I.R. dépend de la longueur d'onde et de la qualité structurale des tissus irradiés.

Les rayons I.R. antagonistes aux rayons U.V., ils freinent donc l'action des seconds et à ce titre ils peuvent être utilisés simultanément avec les U.V. à freiner les proliférations des cellules cancéreuses. Les I.R. modèrent l'action érythémateuse des U.V. On peut ainsi répéter des irradiations avec les U.V. et I.R. sans craindre des brûlures. En résumé, les I.R. se caractérisent par leur pénétration dans l'économie des tissus, par leur action sudoripare et, en général, par leur action sur la croissance et la vitalité des tissus.

De nos recherches très étendues sur l'action des radiations colorées il résulte que leur action sur le bien-être organique et moral est incontestable et qu'elles constituent des ressources considérables pour l'amélioration de l'état général et l'harmonie fonctionnelle du corps humain.

LE DROIT DE VIEILLIR

PAR

PIERRE MARIE



N peu partout, les statistiques nous annoncent l'allongement de la vie humaine. A en croire les doctes spécialistes du jonglage des chiffres, l'individu vivrait plus vieux que jadis.

J'avoue ne pas en être absolument persuadé. Je crois, certes, que la mortalité infantile a baissé. Mais je ne suis pas certain que l'existence des gens âgés se soit prolongée beaucoup, de nombre d'années, depuis quelques lustres.

J'avoue, en outre, marquer quelque méfiance envers statistiques et statisticiens. On veut trop prouver et dans tous les domaines, et avec trop de certitude et de précision. Il ne faut pas oublier que l'erreur est humaine — cela se dit même en latin — et éviter, en conséquence, d'être trop péremptoire (1).

Et sans être aussi catégorique que le grand ministre anglais Disraeli prétendant que *la vérité peut être altérée de deux manières : par le mensonge et par la statistique*, ou que Claude Bernard marquant que *le domaine de la statistique commence où finit celui de la science* (2) je fais quelques réserves sur les chiffres dont on nous abreuve.

Mais enfin, en tenant pour exacte la théorie de l'augmentation de la durée de notre présence dans cette « vallée de larmes », je me demande si ces quelques années que chacun réussirait à arracher à la « camarade » représentent maintenant un progrès, un bienfait.

Au point de vue social, si ce recul de la mort se confirme, s'accroît, de très graves problèmes en découleront. Les caisses de retraites, par exemple, se trouveront devant des difficultés quasi insurmontables, pouvant friser la débâche financière.

On cite déjà que, dans certaines administrations — où l'on est retraité à 50 ou 55 ans — le nombre des pensionnés égale celui du personnel au travail. En somme, un travailleur doit donc, actuellement, gagner non seulement son salaire, mais encore la retraite d'un camarade plus âgé. Si vraiment la vie s'allonge, quel sera l'état des trésoreries — déjà déficitaires et lourdement (chemins de fer, mines, etc.) — lorsque septuagé-

(1) Une statistique anglaise conclut que le métier de docker est plus dangereux que d'autres, car la mortalité par affection des voies respiratoires est deux fois plus élevée que dans les professions exercées dans les locaux fermés. A-t-on tenu compte que dans le premier métier, les occasions de boire sont plus nombreuses, les facilités plus grandes que pour ceux étant enfermés toute la journée ?

Et l'on peut bien supposer que la façon dont beaucoup ont dû répondre aux multiples questions, contenues dans les feuilles du recensement de mai 1954, n'a dû fournir aux enquêteurs que des données, dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles sont sujettes à caution.

Un ancien conseiller fédéral suisse, dans une conférence à Bâle, a indiqué que pour l'augmentation de la productivité et des salaires, les deux statistiques établies donnent des résultats fort différents.

(2) Pour le concours du baccalauréat de juin 1954, le texte suivant était proposé aux candidats : « Que pensez-vous de cette affirmation de Claude Bernard : *On ne fait de la statistique que parce qu'on est dans l'impossibilité de faire autrement, car jamais la statistique, suivant moi, ne peut donner la vérité scientifique.* »

Enfin sans vouloir éterniser ce débat, je citerai M. Rémy Roure (*Figaro*, Juillet 54) : *C'est un fait bien connu que l'on fait dire aux statistiques tout ce que l'on veut. Les statisticiens, ces artistes du chiffre, sont parfois des illusionnistes.*

Et dans une revue syndicale, l'écrivain Robert Louzon démontre que les statisticiens étant généralement dans l'impossibilité de déterminer les causes dominantes des modifications constatées (il s'agit, dans le cas présent, de productivité et des moyens de l'accroître — matériel nouveau, etc.), les conclusions tirées sont généralement sujettes à caution.

Il est de fait que si l'on ne tient pas compte des éléments profonds ayant modifié les chiffres obtenus lors d'un précédent sondage, la conclusion tirée d'une seconde statistique ne peut avoir qu'une valeur relative.

Seulement, la statistique est devenue une fonction, laquelle veut manifester son utilité en nous assénant des barèmes, des pourcentages que, pour ma part, je regarde toujours avec méfiance.

naires, octogénaires et même les plus de 80 ans seront relativement nombreux.

Et alors, inévitablement, on devra « reconsidérer » tout le problème. Il y a donc là un fait lourd de conséquences et auquel on ne paraît pas avoir, jusqu'ici, accordé l'attention qu'il mérite. Pourtant, gouverner c'est prévoir, et à tous les échelons, depuis les législateurs jusqu'à l'homme de la rue en passant par tous les organismes économiques et syndicaux que nous possédons. Peut-on leur demander, aux uns et aux autres, de se pencher sur ces données qui, demain peut-être, peuvent devenir tragiques.

Rapprochons-nous de l'objet principal de ces chroniques : la valeur physique de l'être humain, car il n'y a pas que la question des retraites à envisager, comme il est esquissé plus haut. Il y a aussi la santé, l'état corporel. Et la charge serait vraiment lourde si cet allongement, cet accroissement des années à vivre, comportait des frais élevés d'assistance sociale, de maladies, d'infirmités, d'incurabilité venant encore écraser des budgets déjà défallants.

L'essentiel est autre — à mon avis — et il est différent. Ce n'est pas d'amener, coûte que coûte, des gens usés, malades à prolonger une existence diminuée. L'essentiel, l'important, *CE N'EST PAS D'AJOUTER DES ANNEES A LA VIE, MAIS DE LA VIE AUX ANNEES.*

Formule un peu sibylline, peut-être, mais exprimant bien, pourtant, ce qu'elle veut dire. En effet, un pays, une race sont forts ou faibles suivant que les individus les composant sont l'un ou l'autre. Or, l'âge auquel parviennent les gens est quelque chose de secondaire, malgré tout (il n'entre aucune cruauté dans mon esprit en écrivant cela ; je ne suis pas de ceux voulant « tuer les vieux », dont, d'ailleurs, je fais partie). L'essentiel, ce qui compte, c'est la valeur physique, morale, et sociale des vivants. Or, la première, la valeur musculaire et organique dépend généralement de nous, uniquement de nous ou presque. C'est — je le répéterai toujours — nous-mêmes qui sommes comptables de notre santé, parce que, suivant notre mode de vie, nous pouvons la modifier en bien ou en mal.

Toute une éducation reste à faire dans ce domaine et dans tous les milieux sociaux. Il faut persuader à tous, que c'est l'intérêt, le propre intérêt de chacun de se bien porter, de lutter contre la décrépitude qui vient vite parfois, si l'on n'y prend garde, si l'on ne se défend contre elle.

L'idéal, n'est pas de vivre égotant, diminué, infirme. C'est plutôt, c'est certainement — par des règles d'hygiène appropriées — d'alléger le poids des ans. Ainsi, comme il est dit plus haut, on ajoutera de la valeur physique et sociale à la vie qui passe et dure. Ainsi on évitera d'être à la charge des siens, de la collectivité. Ainsi, nous prendrons encore goût à l'existence, et serons capables de faire notre, la formule d'un Edgar Quinet vieillissant : *Je m'attendais à la vieillesse comme à une cime glacée, étroite, noyée dans le brouillard. J'ai aperçu, au contraire, autour de moi, un vaste horizon qui ne s'était jamais découvert à mes yeux.*

Il nous reste, d'ailleurs, et toujours, de grandes tâches à accomplir. Notre expérience accrue, au fur et à mesure que nous avançons dans l'existence, doit nous inciter à nous constituer les guides, les conseillers de ceux qui nous suivent, à leur apprendre ce que nous savons, à leur donner le goût, le désir d'augmenter sans cesse ce savoir, à les inciter à transmettre à leurs descendants un peu plus que ce qu'ils auront reçu de nous.



Ph. Graham Bailey

Pas de graisse superflue, mais des muscles; tels sont ceux qui observent les principes de la gymnosophie: alimentation frugale, sobriété, activité physique, exposition du corps, intégralement nu, à l'air et à la lumière.

✱

C'est pour moi un sujet d'étonnement toujours renouvelé d'être encore forcé de conseiller aux gens, de les supplier de veiller sur leur santé. Pourtant avis et prescriptions n'ont pas manqué. Et je pourrai multiplier, presque à l'infini, les citations, ce qui risquerait d'être fastidieux.

Au hasard, j'épinglerai seulement quelques phrases de l'excellent éducateur Démeny: *C'est en nous de trouver nos énergies et non dans les bocaux pharmaceutiques. Il faut choisir la santé avec l'exercice ou les malaises constants avec la mollesse.* Et il dit également: *L'effort est encore utile au vieillard.* — avec les précautions nécessaires, ajouterai-je.

Je soulignerai encore ce texte du docteur V. Pauchet: *Prends soin de ton corps, préserve-le de toutes intoxications, mais ne te laisse pas absorber par lui. Ne lui accorde qu'autant qu'il est nécessaire pour le maintenir en bonne santé. Réserve le meilleur de tes soins à ton âme.*

✱

Si vraiment, réellement la vie humaine s'allonge, doit s'allonger encore, ce sera un bienfait auquel tous pourront

applaudir — à condition que le temps, les années conquis sur la mort, arrachés au tombeau, ne soient pas un prélude de celui-ci, de celle-là.

Certes, il faut vieillir, il faut surtout savoir vieillir et se faire à l'idée que notre passage sur la terre est éphémère, que tôt ou tard la disparition interviendra. Quitte à retarder ce départ, grâce aux progrès de toute sorte que la civilisation nous apporte.

Mais, je le répète, cette sorte de survie dont nous serons appelés à profiter — et que n'ont pas connu les générations précédentes — ne sera tolérable, n'est souhaitable que si elle s'accompagne d'un renforcement des santés, d'une majoration de la valeur physique, et aussi morale.

Tenter d'allonger la vie des dégénérés, des alcooliques, des déchets de toutes sortes, physiques et mentaux, ne me paraît guère recommandable, utile, nécessaire.

Au contraire, lorsque tous seront persuadés que, l'âge venu et sans infirmités, sans inconvénients graves, ils peuvent encore être utiles, alors nous aurons le droit de vieillir, mais alors seulement.

Il ne restera plus qu'à résoudre le financement des caisses de retraites. Mais ceci est une autre histoire, comme eut dit Kipling.

Des méthodes, des pratiques se jugent aux résultats qui en découlent. Voyez cette jeune Allemande adepte de la dénudation totale; son corps est beau et sain et son visage exprime la joie de vivre.

Ph. Horst Greschik





Ph. Graham B.

On peut en dire tout autant de cette ravissante miss qui, sans doute, appelle ses amis qui, au loin, dans les dunes, sont heureux de vivre librement loin des bruits, de l'agitation et des fumées des grandes cités industrielles anglaises.

RÉFLEXION

SUR LA PEINE

DE MORT

Ph. Graham Bailey



par le docteur P. RUSSO



N'épilogue sur *Nous sommes tous des assassins*, la Ligue des droits de l'Homme prend en mains le plaidoyer contre la peine de mort, juristes et sociologues discutent à l'envi, présentant des arguments pour son maintien ou son abolition et de toutes ces paroles, rien de net ne se dégage, rien ne montre clairement la voie à suivre pour agir sagement en cette question.

C'est que, dira-t-on, le sujet est des plus complexes. Il y a peut-être autant de raisons pour que contre ce mode de sanction. Voire ! Ne serait-ce pas bien plutôt que le problème est mal posé et que les solutions en sont cherchées hors du terrain où on les peut trouver ?

Mal posé, car il envisage la mort du point de vue émotionnel et de la crainte que l'homme en a, et non dans sa signification biologique réelle de terminaison normale d'un cycle de réactions, terminaison qui tôt ou tard, suivant les circonstances, doit nécessairement se produire. Si on envisage la mort prématurée comme une sanction destinée à effrayer les criminels, n'est-il pas absurde que cette même mort prématurée infligée, dans la guerre, à un honnête homme, soit tenue pour glorieuse ? Le criminel peut avoir la chance d'échapper à la mort prématurée que veut lui infliger la société, s'il s'évade ou parvient à tromper la Justice. De même, le soldat peut avoir la chance d'échapper à la mort dont le menace la guerre, s'il se trouve en circonstances heureuses. Mais alors quelle différence de fait y a-t-il entre les situations des deux hommes menacés de la même façon par la mort, si ce n'est la différence toute artificielle de la *signification* attribuée à cette mort par la société ? On dit au criminel « on t'envoie à la mort parce que tu es un méchant » et à l'homme de bien « on t'envoie à la mort parce que tu es un brave ». Ne sommes-nous pas là en pleine fantasmagorie magique où les mots deviennent des faits ?

Mal résolu, parce qu'on envisage dans la peine de mort le fait qu'elle apparait comme satisfaisant la notion de justice, qu'on attribue une valeur de « réparation » à cette sanction, en vertu de l'adage « œil pour œil, dent pour dent », et, suivant la parole d'Alphonse Karr, parce que l'on pense que, si l'on doit supprimer la peine de mort, eh bien ! « que MM. les assassins commencent ».

Mais il n'y a là, au fond, qu'un esprit non d'équité, mais de vengeance naïve qui fait penser, par sa vanité, au geste de l'enfant qui frappe une pierre qui lui est tombée sur la main, pour la « punir » de l'avoir blessé. La question doit, pour pouvoir être jugée raisonnablement, être examinée hors de toute considération émotionnelle tant en ce qui touche la société qu'en ce qui touche le condamné. Sinon l'on dévie nécessairement vers des modes de pensée flottants où interviennent la sensibilité, voire même la sensiblerie, ou, au contraire, la férocité de l'être qui veut faire du mal à qui lui en fait, cette férocité qui guidait les tortionnaires légaux des temps passés comme les tortionnaires modernes nazis et leurs imitateurs.

Quand un criminel tue, en quelques circonstances que ce soit, le résultat concret de son acte est la suppression de l'activité d'un vivant qui, à des titres divers, profitait à sa famille et à la société. Concrètement, le crime consiste en cette suppression. En stricte justice, celui qui a supprimé une activité doit la rétablir. C'est le principe élémentaire de la réparation

du dommage causé. Dans ce dommage existent deux parts : l'une matérielle, qui peut être réparée par des moyens matériels, l'autre morale qui ne peut être réparée que par des moyens moraux.

Le dommage matériel peut être chiffré en argent, et le cas est déjà résolu dans la législation par la rente, par exemple, que doit payer à la famille de la victime le chauffard, cause d'un homicide involontaire. Le dommage moral ne peut en aucune façon être réparé, car nul moyen n'existe de rendre un père mort à l'affection de ses enfants, un mari à celle de sa femme.

Alors, dira-t-on, voilà bien où porte la peine capitale.

Celui qui a détruit l'objet d'une affection n'est plus digne d'aucune affection, il n'est plus un homme, il doit être rayé du nombre de ceux-ci. Mais n'oublions pas que quelque indigne soit-il, ce criminel représente une certaine valeur énergétique et que le supprimer supprime une certaine quantité de force dont pourrait, s'il restait vivant, disposer la société. Et, en tout état, sa suppression ne pourra jamais compenser la perte morale subie par la famille de l'assassiné. Il y a là un de ces faits contre lesquels nulle action humaine ne peut rien. Si l'assassiné était mort de maladie, on ne songerait point à prendre une sanction contre lui que ce soit, et pourtant la perte morale serait la même pour la famille. L'illusion de satisfaction morale est ici due à l'esprit de vengeance, reste des âges révolus et qui persiste dans l'âme des humains parce qu'ils ne se sont pas assez dégagés de l'animalité. La vraie position humaine et sage est celle qu'enseigne le Christ, à savoir le pardon.

Mais le pardon se situe sur le plan de la charité, non sur celui de la justice. La réparation matérielle ne saurait donc être supprimée. Et le vieux « vergeld » des Francs n'était point absurde. Mais s'il réparait matériellement pour la famille, il ne réparait point pour la société.

Il semblerait de bon sens que l'assassin soit, sa vie durant, astreint à travailler pour compenser la perte subie par la famille et par la société. Ce serait donc la valeur fonctionnelle sociale de l'assassiné et son rôle dans l'entretien de la famille

de l'assassiné qui réglerait le mode de travail auquel serait soumis le condamné, travail dont la valeur devrait correspondre à l'importance des sommes à réaliser. C'est ainsi la substitution des travaux forcés à la peine de mort qui serait à envisager. Mais non pas travaux forcés comme on les pratique actuellement, où ils sont une cause de déchéance morale pour les assassins que j'appellerai « accidentels », ceux qui, mus par une impulsion brusque, comme jalousie, colère, etc., tuent sans être des « méchants », mais ces travaux forcés seraient pratiqués en vue d'un redressement moral destiné à redonner dignité à celui qui l'a perdue. Cela permettrait, le cas échéant, de le récupérer comme valeur sociale individuelle. Il est facile d'imaginer la variété très grande des modalités de réalisation des condamnations.

En outre, cette façon de faire éviterait, au cas d'une erreur judiciaire constatée, de se trouver en face d'un fait accompli qui fait de la société elle-même un assassin.

En somme, le condamné deviendrait l'esclave de la famille de l'assassiné et de la société. Il ne perdrait pas sa qualité d'homme, ni la possibilité de redevenir, si son comportement le permettait, un membre effectif de la société.

L'espoir de terroriser les candidats au crime est une erreur absolue de psychologie. Alors que les supplices moyen-âgeux pouvaient avoir un effet d'horreur (encore que ce ne soit pas démontré), les exécutions secrètes d'aujourd'hui ne peuvent pas l'avoir et il est constaté, au contraire, que le guillotiné est tenu pour un héros par ses « camarades ». Il y a chez beaucoup une psychose de la guillotine qui les fascine. De plus, sauf dans les crimes crapuleux, la terreur de la mort ne peut jouer. Comment la terreur de quoi que ce soit empêchera-t-elle le coléreux qui « voit rouge » de tuer ? Le jaloux sera-t-il empêché par cette crainte, de frapper son rival ? Othello est-il maître de ses gestes ? Et même dans le crime crapuleux, l'assassin est poussé à peu près toujours soit par ce qu'il estime être la nécessité de supprimer un témoin gênant, soit par ce qu'il est mû par des pulsions où la volonté raisonnée et réfléchie

(Suite page XXVIII)

NOS AMIS A L'HONNEUR

M. FELIX CHEVRIER
membre de notre Comité de patronage, commandeur de l'Etoile Noire. Le général Merigault, ex-commandant militaire de la subdivision de Tananarive, à Madagascar, vient de remettre à notre confrère Félix Chevrier, premier vice-président de l'Association professionnelle de la Presse républicaine, président de la Fraternelle des Vosgiens à Paris, la cravate de commandeur de l'Etoile Noire. Cette cérémonie s'est déroulée dans le cabinet du maire du XIX^e arrondissement de Paris, en présence des maires-adjoints, des conseillers municipaux du secteur et d'une délégation de la société de la Légion d'Honneur avec son drapeau.





— Et maintenant, la Société a fait son devoir. Devenez d'honnêtes citoyens !

(Dessin de Naudin, Extrait de l'Assiette au Beurre, 1908).

Nouvelles mondiales naturistes

Il existe au Brésil le Club naturalista Bresileiro. Il possède l'île du Soleil à Guanabara Bay. L'animatrice de ce club est Madame Luz del Fuego. Sur la Côte d'Azur yougoslave, à Spalato (Split), une pension sera ouverte le 1^{er} juin. Elle sera dirigée par le président de la Fédération internationale naturiste, le docteur Richard Ehrmann dont l'adresse est Frankfurt-am-Main, Hühnerweg, 7.

La revue officielle du nudisme en Allemagne est « Sonnenfreude » (Les amis du soleil). Bien entendu d'autres revues sont publiées, dont « Lebensfreude », « Licht und Schönheit », « Unser Dasein », etc. (Les Amis de la vie, La Lumière et la Beauté, Notre vie).

Avis

NOUS avons fait paraître, dans notre dernier numéro, un poème de Maurice Rostand « Il ne faut plus jamais ». Ce poème a été publié par les Editions Greyval, 75, passage Brady, Paris-10^e, avec un beau portrait de son auteur.

RÉFLEXION SUR LA PEINE DE MORT

(Suite de la page 23)

n'intervient pas. Le voleur qui tue une vieille rentière pour la voler ne « raisonne » pas : il veut l'argent ; l'obstacle à ce désir, quel qu'il soit, sera supprimé même si c'est la vieille elle-même. La peine de mort ne pourrait avoir l'effet psychologique qu'on lui attribue chez ceux-là même qui n'assassinent jamais, les gens d'esprit pondéré et de bon sens, chez qui les désirs sont soumis à la raison et ne dominent jamais sur elle et qui, par conséquent, sont capables aussi d'établir un rapport entre le geste de l'assassin et la crainte de la guillotine. Mais juger la guillotine en honnête homme, c'est faire la même faute psychologique que celui qui voudrait juger de la mentalité du joueur de roulette en se plaçant dans le mode de pensée d'un mathématicien analyste.

La peine de mort repose sur une totale absurdité psychologique, elle est inopérante dans le sens où on croit qu'elle

opère, elle n'est qu'un geste primitif de vengeance naïve persistant chez nous comme reliquat des comportements des peuplades préhistoriques, elle ne satisfait en rien la notion de justice, car elle prive la famille de l'assassiné et la société de la compensation matérielle à laquelle elles ont droit et que seul le criminel travaillant pour elles peut leur assurer. Elle remplace la compensation morale, impossible par nature, par une illusion, à forme de vengeance, ce qui annule le perfectionnement moral que tireraient la famille et la société d'un pardon. Enfin elle supprime la possibilité d'un rachat moral éventuel du criminel et met la société en face d'un fait accompli irréparable en cas d'erreur judiciaire reconnue et fait d'elle un assassin.

Mais sa plus grande absurdité est de soumettre à un même traitement un honnête homme et un criminel, l'un parce qu'il est honnête homme, l'autre parce qu'il est criminel, en se contentant d'appeler glorieuse la mort de l'un et ignominieuse celle de l'autre. Si un homme meurt en sauvant ses semblables ou en les protégeant, n'est-ce pas se moquer de son sacrifice que de donner comme sanction à un crime ce qui a fait sa gloire à lui ? Au contraire, l'esclavage ne saurait en aucune circonstance être le lot de l'homme de bien, sinon lorsqu'il devient esclave de criminels, comme on l'a vu et le voit dans certains camps de travail.

Alors, dira-t-on, si l'on supprime la peine de mort, c'est en quelque sorte absoudre l'assassinat. C'est admettre que l'homme qui tue ne mérite pas une sanction équivalente à sa faute. « Celui qui frappe par l'épée périra par l'épée » est-il dit dans l'Évangile. N'est-ce pas dire « Qui tuera sera tué » ? C'est là une traduction simpliste et naïve. Il s'agit en fait, ici, de l'équivalence entre le crime et la sanction, ce qui est *imagé* par le texte évangélique. Or cette équivalence, nous ne la trouvons pas du tout réalisée par la peine de mort, puisqu'elle ne donne rien ni à la famille ni à la société que la satisfaction d'un sentiment bestial : la vengeance.

La vengeance n'est qu'un réflexe de protection soumis à retardement. Un fauve tue quand il est ou se croit attaqué, ou pour éviter d'être attaqué dans le futur. La société qui tue l'assassin croit, elle aussi, se prémunir contre les assassinats futurs. Elle agit ainsi dans un esprit vraiment borné et à courttes vues. Qui veut la fin veut les moyens, dit l'adage. Or si l'on veut supprimer les assassinats, ce n'est point de supprimer les assassins qui atteindra ce but, mais d'empêcher que les hommes deviennent assassins. Si on tue la vipère mais qu'on laisse se développer ses petits, on a fait un travail de Gribouille, alors que si on enferme la vipère et tue les petits ou les enferme aussi, on sera préservé.

Il faut donc empêcher que ce qui a permis au crime de se produire puisse se développer, et aussi enfermer le criminel, pour qu'il ne puisse continuer à nuire. Il faut lui « enlever ses crochets » par les travaux forcés compris comme je l'ai dit plus haut, et enfermer les tendances criminelles ou les supprimer. Les enfermer, c'est faire pénétrer dans les esprits le respect émotionnel, sentimental de la vie humaine, et c'est à quoi s'efforce la morale usuelle. Mais de même que les petites vipères peuvent s'échapper, les pulsions brutales : colère, jalousie, volonté de puissance, appât du lucre, peuvent briser les barrières sentimentales de la morale. Que si, au contraire, on tue les petits de la vipère en dressant les humains à être maîtres de soi à ne faire les choses que par raison, à ne pas céder aux pulsions émotionnelles, on aura raison du crime.

Mais dira-t-on, il y a dans l'histoire, nombre de crimes qui sont très bien raisonnés par leurs auteurs. On joue ici sur les mots. En effet, tous ces crimes ressortissent toujours au désir d'un personnage de se débarrasser d'un obstacle à sa volonté de puissance, à son désir de possession ou autres pulsions analogues. A partir de cette pulsion, le criminel raisonne parfaitement, mais c'est le fait même originel, l'obéissance à une pulsion, qui échappe à la raison.

C'est, je le répète, par le dressage des humains à dominer leurs pulsions, qu'on supprimera les assassinats, et non par la peine de mort qui, pour le biologiste étranger aux idées toutes faites, mais qui se base sur des données expérimentales et sur des analyses purement rationnelles, est une absurdité.

ERRATUM. - Le bel et intéressant article intitulé CARESSES OU BOMBE H, paru dans le dernier numéro, était dû à la plume de notre éminent collaborateur, le docteur P. RUSSO. Une regrettable omission, dont nous nous excusons, a fait qu'il a été publié sans nom d'auteur. N.D.L.R.